

RAPPORT ANNUEL 2014 SUDAC

Société Urbaine de Distribution
d'Air Comprimé

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 8

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes de la SUDAC portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

III. LEXIQUE 16



Présentation générale	3
Financement du fonds	4
Gestion administrative	5
Indicateurs	6
Frais de gestion	7

PRESENTATION GENERALE

La gestion des allocations différentielles de retraite d'anciens agents de la Société urbaine de distribution d'air comprimé (SUDAC) a été confiée à la Caisse des dépôts, assistée d'un comité de suivi, par convention signée avec la Mairie de Paris le 12 mai 1999.

Le fonds créé est dénommé Pension et Complément de Pension de la SUDAC (PCP/SUDAC).

A compter du 1^{er} octobre 1999, la Caisse des dépôts assure la liquidation et le paiement trimestriel des pensions et compléments de pension de retraite aux anciens agents de la SUDAC, ex-concessionnaire de la ville de Paris.

Les compléments de pension représentent la différence entre ce que les pensionnés auraient perçu de la CNRACL s'ils avaient été titulaires de la collectivité et leur pension effective (Sécurité sociale) majorée de la retraite ou/et rente complémentaires (CNP-ARRCO-CRICA).

FINANCEMENT DU FONDS

Trimestriellement, le service gestionnaire adresse à la mairie de Paris un appel de fonds destiné à pouvoir payer les arrérages de pension et les frais de gestion. Ce montant trimestriel est réajusté au début de chaque année.

Les arrérages de pension sont payés trimestriellement à terme échu.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative du fonds « Pension et complément de pension de la Société urbaine de distribution d'air comprimé » est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

L'appel de fonds est réalisé et suivi au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux, service recouvrement.

La gestion des bénéficiaires est réalisée par deux équipes au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux :

- l'unité « gestion spécifique », service de la gestion des pensions pour le versement des pensions et compléments de pension.
- l'unité « pôle expertise », service reconnaissance de droits pour la liquidation des droits propres.

La gestion de la paie est réalisée au moyen d'un applicatif spécifique.

Tous les trimestres, le service gestionnaire procède :

- à la création de dossiers de retraités et d'ayants cause,
- au contrôle des dossiers des retraités,
- à l'installation dans le système de suivi des paiements,
- aux modifications des adresses et des références de paiement,
- au calcul et au paiement des prestations à terme échu,
- à l'information des pensionnés par l'envoi d'un bulletin de paiement,
- au traitement des incidents de paiement,
- aux déclarations fiscales individuelles,
- aux statistiques.

Annuellement, le service gestionnaire procède à un contrôle d'existence des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées, à Bordeaux, par la Direction de l'investissement et de la comptabilité (DIC) qui se charge également du versement aux organismes concernés des charges sociales.

INDICATEURS

Pour l'année 2014, la Caisse des dépôts et consignations a procédé à 516 paiements.

S'ajoute à ces paiements, l'examen annuel :

- de dossiers de pensionnés qui ne perçoivent pas de complément de pension puisque le montant effectivement perçu au titre de la pension de la Sécurité sociale éventuellement majorée de la complémentaire est supérieur au montant de la pension qu'ils auraient perçu s'ils avaient été affiliés à la CNRACL,
- et de dossiers de bénéficiaires potentiels qui ne réunissent pas l'ensemble des conditions requises pour la perception d'un complément de pension ou qui n'en ont pas fait la demande.

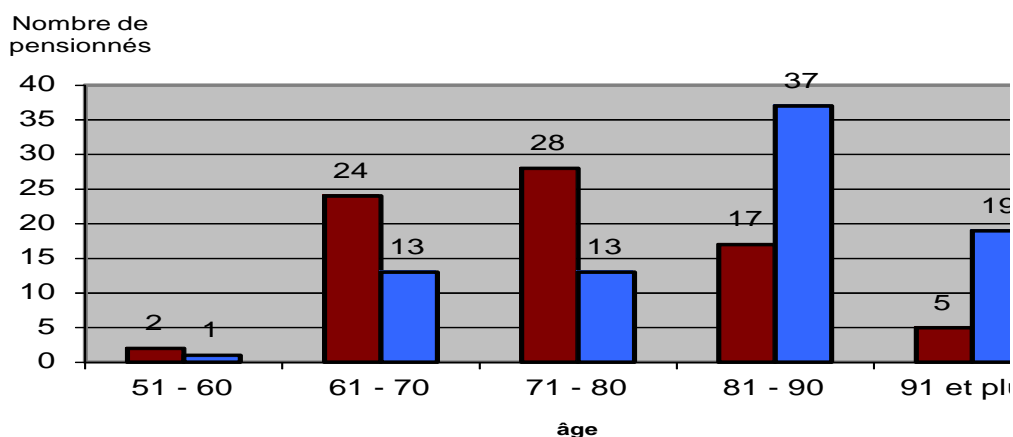
En 2014, 11 décès ont été enregistrés et 5 réversions ont été créées.

Rappel: au 31 décembre 2013 le nombre de pensionnés était de 159.

Au 31 décembre 2014, on dénombre 153 pensionnés (11 décès, 5 créations).

	Nombre de paiements effectués	Nombre de dossiers dont le montant est égal à 0 euro	Nombre total de pensionnés
1 ^{er} trimestre	130	29	159
2 ^{ème} trimestre	130	28	158
3 ^{ème} trimestre	130	24	154
4 ^{ème} trimestre	126	27	153
Total	516		

Répartition des pensionnés par tranche d'âge



FRAIS DE GESTION

Conformément à la convention du 12 mai 1999, la Caisse des dépôts et consignations reçoit une rémunération couvrant les frais de gestion.

Ces frais sont payables trimestriellement.

Le coût de gestion, hors taxes, est de 28,68 euros par trimestre et par bulletin de paiement.

Dans le cas où la Mairie de Paris souhaiterait un bulletin de paie mensuel, le coût, hors taxes, serait alors réévalué par bulletin de paiement (à l'origine, le montant était de 13,2631 euros).

Cette somme est majorée annuellement en fonction de l'évolution de l'indice 100 de la grille de rémunération de la fonction publique de l'Etat.

Ces coûts sont établis pour une tranche de 150 à 300 paiements par échéance. Le montant de la facturation des coûts de gestion ne sera jamais inférieur au coût résultant du traitement de 150 paiements. Au delà de 300 paiements, les coûts de gestion seraient réévalués d'un commun accord entre la Mairie de Paris et la Caisse des dépôts et consignations.

Chaque fin de trimestre, la Caisse des dépôts et consignations adresse à la mairie de Paris, pour paiement, une facture récapitulant les coûts de gestion du fonds PCP/SUDAC.

En 2014, ces frais se sont élevés à 21 444 €.



Bilan	9
Compte de résultat	11
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	12
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables, fait caractéristique	13
Notes sur le bilan	14
Notes sur le compte de résultat.....	14
Affectation du résultat de l'exercice.....	14
L'audit des comptes	15

BILAN ACTIF*(en euros)*

ACTIF	EXERCICE 2014			EXERCICE 2013
	BRUT	Dépréciations	NET	NET
ACTIF CIRCULANT				
Créances et comptes rattachés	10 567		10 567	5 672
Créances sur la Mairie de Paris :				
Frais administratifs	10 567		10 567	5 489
Trop-versé s/contrat en cours	0		0	184
Disponibilités	78 993		78 993	81 362
Banque	78 993		78 993	81 362
TOTAL GENERAL	89 560		89 560	87 034

(en euros)

PASSIF	AVANT AFFECTATION DU RESULTAT		APRES AFFECTATION DU RESULTAT	
	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
CAPITAUX PROPRES				
Report à nouveau	50 000	50 000	50 000	50 000
Report à nouveau	50 000	50 000	50 000	50 000
Résultat de l'exercice	25 381	14 161		
Résultat de l'exercice	25 381	14 161		
TOTAL I	75 381	64 161	50 000	50 000
DETTES				
Dettes et comptes rattachés	14 179	22 874	39 560	37 034
Réimputations paiement prestations	433	1 097	433	1 097
Contribution sociale généralisée	2 470	3 165	2 470	3 165
Contribution soc. génér. élargie	4 980	5 522	4 980	5 522
Contribution Remb. dette sociale	601	657	601	657
Contribution Sociale à l'Autonomie	328	316	328	316
SUDAC - Financement à reverser	0	0	25 381	14 161
Cotisations Sécurité Sociale	100	1 015	100	1 015
Frais administratifs à payer	5 266	11 012	5 266	11 012
Frais dépositaires à payer	0	89	0	89
TOTAL II	14 179	22 874	39 560	37 034
TOTAL GENERAL (I + II)	89 560	87 034	89 560	87 034

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en euros)

	2014	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Financement principal		
Financement Mairie de Paris (Prestations)	546 235	558 684
Financement Mairie de Paris (Frais de gestion)	21 444	22 230
Autres produits de gestion	442	0
TOTAL I	568 121	580 915
CHARGES D'EXPLOITATION		
Prestations à caractère social	521 284	543 600
Arrangements de pensions	521 102	543 600
Créances irrécouvrables	181	0
Frais de gestion	21 446	22 543
Frais administratifs CDC	21 444	22 230
Autres frais de gestion	2	313
TOTAL II	542 730	566 143
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	25 391	14 771
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts créditeurs	0	0
TOTAL III	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts débiteurs	11	610
TOTAL IV	11	610
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-10	-610
RESULTAT COURANT (I - II) + (III - IV)	25 381	14 161
TOTAL DES PRODUITS (I + III)	568 121	580 915
TOTAL DES CHARGES (II + IV)	542 741	566 754
RESULTAT DE L'EXERCICE	25 381	14 161

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2010	2011	2012	2013	2014
REPORT A NOUVEAU *	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
RESULTAT DE L'EXERCICE **	16 583	19 438	13 337	14 161	25 381
CAPITAUX PROPRES	66 583	69 438	63 337	64 161	75 381

* Suite à la décision du comité de suivi du 19 octobre 2005, le report à nouveau est égal à 50 000 €.

** Depuis 2005, l'intégralité du résultat est reversé à la Mairie de Paris.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES, FAIT CARACTERISTIQUE

I - Principes comptables

La Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé (SUDAC) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par la SUDAC est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Capitaux propres

Suite à la décision du comité de suivi du 19 octobre 2005, qui limite le montant du report à nouveau à 50 000 €, le résultat excédentaire de l'exercice est déduit du montant d'un appel de fonds auprès de la Mairie de Paris l'année suivante.

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la SUDAC des moyens en personnel, informatique et frais de fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération calculée conformément à la convention signée par les deux parties.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels.

III - Fait caractéristique

Les prestations versées ont été soumises à tort au prélèvement de la cotisation d'assurance maladie jusqu'en 2011. En 2013, ces sommes ont été récupérées auprès de l'ACOSS pour un montant de 12 290,16 € concernant la période du 1^{er} trimestre 2009 au 4^{ème} trimestre 2011, les années précédentes étant prescrites.

Le montant de 1 015 € restant à verser aux allocataires a été effectué en intégralité en 2014.

NOTES SUR LE BILAN

Créances et comptes rattachés

La créance de 10 567 € correspond aux 3^{ème} et 4^{ème} acomptes des frais administratifs 2014 dû par la Mairie de Paris.

Dettes et comptes rattachés

Le compte des impayés sur prestations (433 €) concerne 1 dossier.

Les cotisations sociales (Sécurité Sociale, CSG, CRDS, CASA) du 4^{ème} trimestre 2014 seront reversées à l'ACOSS en date du 6 janvier 2015 pour un total de 8 480 €.

Les frais administratifs à payer d'un montant de 5 266 € correspondent au 4^{ème} acompte 2014.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Financement principal / Prestations servies

La baisse de 4 % des prestations servies, et en parallèle la baisse de leur financement par la Mairie de Paris, s'explique par la diminution du nombre de paiements effectués en 2014 (de 533 en 2013 à 516 en 2014).

Résultat financier

Les charges financières s'élèvent à 10 € et correspondent aux intérêts débiteurs du compte courant : le fonds a été à découvert 1 jour.

RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat 2014 d'un montant de 25 381 € sera reversé à la Mairie de Paris.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

SUDAC
Exercice clos le
31 décembre 2014

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels du SUDAC

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels du SUDAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.


Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du SUDAC au 31 décembre 2014 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

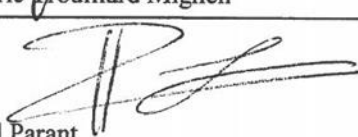
Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2015

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

MAZARS


Frédéric Trouillard Mignen


Pascal Parant



ACOSS	:	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
AGIRC	:	Association Générale des Institutions de Retraites des Cadres
ARRCO	:	Association des Régimes de Retraite Complémentaire
CNAVTS	:	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés
CNP	:	Caisse Nationale de Prévoyance
CRAM	:	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
SUDAC	:	Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé.



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr

Tél. : 05 56 11 41 23